

## DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

## PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

## PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...  
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...  
- Diagnostiqueurs immobiliers  
- Etc.

## PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

## PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

## FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

## ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



## OBJECTIFS

- Identifier les éléments composant un bail d'habitation
- Identifier les principes essentiels des baux d'habitation
- Connaître les obligations du bailleur et du locataire
- Connaître les délais applicables lors de la vente ou la reprise d'un logement
- Mettre à jour et perfectionner ses connaissances dans les domaines juridiques immobilier, en déontologie professionnelle ainsi que dans les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme (...) conformément au décret 2016-173 du 18 février 2016.



## PROGRAMME

### 1. Les baux d'habitation : réglementation et mentions obligatoires

- VIDEO - RÉGLEMENTATION ET MENTIONS OBLIGATOIRES<sup>5'</sup>
- Identifier les situations où s'applique la loi relative au bail<sup>4'</sup>
- Compléter le texte à trous<sup>5'</sup>
- Reconnaître les mesures de la loi du 6 juillet 1989<sup>5'</sup>

### 2. Les obligations du bailleur et du locataire

- VIDEO - OBLIGATIONS DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRES<sup>5'</sup>
- Distinguer les obligations du locataire et du bailleur<sup>5'</sup>
- Identifier les situations qui ne requièrent pas le consentement du bailleur<sup>5'</sup>

### 3. Les modalités du bail d'habitation

- VIDEO - MODALITÉS DE LA VIE DU BAIL D'HABITATION<sup>6'</sup>
- Identifier les mentions obligatoires d'un bail d'habitation<sup>4'</sup>



- Comprendre le rôle de la commission départementale de conciliation<sup>4'</sup>

#### 4. Guide synthétique

- GUIDE - Les fondamentaux des baux d'habitation<sup>12'</sup>

#### Questionnaire de satisfaction

- Questionnaire de satisfaction<sup>1'</sup>



**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.